



À : Tous les TAP du Groupe CAMBI

De : La direction des secteurs cliniques et opérationnels

Date : 19 mai 2014

Révisé le : 26 janvier 2024

Objet : Prise en charge du patient à l'arrivée au centre receveur

PROCÉDURE

1. Lors de l'arrivée de l'équipe ambulancière au centre receveur, cette dernière doit se diriger à l'aire de triage, à moins d'une demande du personnel pour que le patient soit acheminé à un autre endroit.
2. Le TA/P au chevet du patient se doit de donner un rapport verbal à l'infirmière du triage afin de lui fournir des renseignements pertinents à l'évaluation de son patient.
3. Les TA/P doivent diriger le patient à la civière désignée par l'infirmière du triage.
4. Les TA/P participent au transfert du patient vers la civière ou chaise roulante et aux manœuvres nécessaires afin de récupérer leurs équipements.
5. Les TA/P ne doivent pas identifier le bracelet, apposer le bracelet d'identification au poignet du patient, prendre les signes vitaux, installer les équipements d'évaluation, d'observation ou de traitement du centre receveur.
6. Les TA/P qui assistent le personnel du centre receveur doivent le faire à leur demande et doivent faire valider leurs interventions par ces derniers.
7. Les TA/P se doivent de nettoyer et replacer les équipements utilisés et de refaire leur civière afin de se libérer le plus tôt possible si un autre appel leur est affecté.
8. Les TA/P se doivent de compléter les documents cliniques et administratifs nécessaires à leur affectation sur place, à moins qu'un autre appel de haute priorité leur soit affecté ou pour tout autre événement situationnel. Dans cette dernière situation, les différents documents peuvent être complétés à leur retour au point de service.